

L'administration électronique en Algérie, entre plan et réalisations

The e-administration in Algeria, between plan and achievements.

D/ Lounes houda¹

1- Faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion.
Université M'hamed Bougara-Boumerdes.houda_lounes@hotmail.fr

Received: 25 /10/ 2018

Revised : 27/11/2018

Accepted: 31/12/2018

Résumé:

Depuis plus d'une décennie le gouvernement s'implique massivement pour numériser l'administration publique. Pour rattraper le retard enregistré dans le domaine, un plan « e-Algérie 2013 » fut lancé en 2009 pour s'intégrer dans la société de l'information et l'économie numérique. Nous allons aborder brièvement dans cet article la modernisation de l'administration publique selon les principes du NMP. Nous allons citer les actions engagées en vue de numériser l'administration ainsi que les taux de réalisation de tous les axes du plan « e-Algérie » tel qu'estimés en 2018. Enfin nous examinerons la pertinence du portail des services publics en ligne « Elmouatin » ainsi que les entraves qui ralentissent l'aboutissement du processus de numérisation.

Mots clés:Administration publique ; Numérique ; Service public ; Management public ; économie.

Jel Classification Codes:H11, H83

Abstract:

For more than a decade, the government has been heavily involved in digitizing public administration. To make up for the delay registered in the field, a plan named "e-Algeria 2013" was launched in 2009 to integrate into the information society and the digital economy. We will briefly discuss in this article the modernization of public administration according to NPM principles. We will mention the actions undertaken to digitize the administration, the achievement rates of all the axes of the "e-Algeria" plan as estimated in 2018. Finally we will examine the relevance of the online public services " Elmouatin "as well as the obstacles that slow down the completion of the digitization process.

Keywords:Public Administration ; Economy ; Digital ; Public service ; Public Management.

Jel ClassificationCodes: H11, H83

LounesHouda : houda_lounes@hotmail.fr

1. Introduction:

Les mutations en cours, qu'il s'agisse de la crise mondiale qui contraint les gouvernements à repenser leurs économies, ou des innovations en matière de technologies de l'information et de la communication qui se suivent à un rythme effréné, créent un défi à l'administration public qui doit s'adapter en permanence à un mode de vie et de travail des citoyens, radicalement transformé. Dans les pays développés, l'administration publique n'est plus qualifiée de bureaucratique et ne représente plus un souci pour le citoyen, ni un frein à la croissance de l'économie.

L'Algérie, ayant accusé un retard monstrueux comparé à ses seuls voisins du Maghreb, s'est rattrapé à partir de 2009 avec un plan ambitieux dénommé « e-Algérie 2013 », ayant pour finalité de numériser à la fois l'administration et l'économie. Le but de cet article est de discuter des actions

engagées en vue de moderniser l'administration publique et de s'interroger sur le taux de réalisation du plan prévu ainsi que les entraves à son aboutissement.

Nous allons en premier lieu aborder brièvement le contexte des réformes de l'administration algérienne, qui manifestait de l'immobilisme face aux évolutions dans le monde, aux exigences de la société et aux impératifs de développement de l'économie. Ensuite nous allons présenter le nouveau management public que l'Algérie adopte bon nombre de ses principes. Nous indiquerons les actions planifiées pour numériser l'administration ainsi que leur taux de réalisation globale. Nous terminerons par citer les entraves à la continuité du processus.

2. Le contexte des réformes de l'administration publique :

Au lendemain de l'indépendance, la priorité étant la construction de l'État et l'affirmation de sa souveraineté, les réformes urgentes entreprises étaient donc l'algérianisation de l'encadrement de l'appareil administratif hérité et son adaptation à la politique socialiste.

Les années 70 ont été marquées par l'industrialisation centrée sur l'entreprise publique. La planification centrale avait consacré l'emprise de la décision administrative sur l'affectation des ressources et la bureaucratisation accentuée de l'administration. Les années 80, avec la crise de la dette et l'effondrement du marché pétrolier, ont été celles du doute quant à la capacité de l'État à gérer seul l'économie et la société. Le déclin du dirigisme et la montée des valeurs du marché, devaient plonger l'administration dans une profonde crise d'identité, qui a engendré la première transition de l'économie (Abdenmour, 2004).

Le constat de la défaillance de l'administration publique a été dressé par le FMI au milieu des années 90 avec le PAS. Il a été relevé la centralisation excessive du processus de décision, le coût élevé du fonctionnement de l'administration et l'inefficacité du processus d'élaboration, de suivi et d'évaluation des politiques publiques.

La refonte de l'économie du pays s'imposait donc avec force, mais sans pour autant arrêter une vision claire ou une projection sur son devenir. Pour preuve, plus de vingt ans après, on observe toujours presque dans tous les domaines, une forme hybride de gestion entre le socialisme hérité et le capitalisme imposé. Car le conservatisme et le dirigisme sont tellement enracinés qu'il est très difficile de les substituer par des mesures plus cohérentes relevant du management moderne.

3. L'administration imprégnée du nouveau management public :

Concept néolibéral introduit dans les années 1970, le NMP réclame moins d'intervention de l'État dans la gestion publique et son action ne peut être légitime que si elle est efficace. Le but étant d'améliorer le rapport coût/service, l'administration publique est appelée à devenir souple, innovante, créative, entrepreneuriale et dynamique au lieu de s'enfermer dans les règles bureaucratiques et de s'intéresser aux moyens plutôt qu'aux résultats (Bekhechi-Chouikhi & Banmansour, 2014). Les impératifs de la gestion deviennent identiques à celles du secteur marchand : faire en permanence l'aller retour entre les ressources et les résultats, produire en consommant le moins de moyens possible. Sauf que l'administration publique n'a pas vocation pour réaliser des profits mais plutôt redistribuer des ressources ou produire un service non marchand. Et comme l'administration est financée par des contributions obligatoires, l'absence de contrainte de financement incite moins les fonctionnaires à se soucier de la qualité, d'où la nécessité d'imposer des restrictions permanentes sur les dépenses publiques.

En effet, c'est sur fond de crise, d'inflation galopante et de récession économique que le NMP fut introduit en premier au Nouvelle-Zélande et en Angleterre. Aujourd'hui encore, toute action engagée en faveur de plus de modernisation de l'administration n'est que la conséquence à la seconde crise qui secoue le monde. En Europe, le seuil du déficit budgétaire étant limité par l'union à 3 %, chaque pays se trouvait dans l'obligation d'opérer les choix lui permettant l'utilisation efficiente des ressources sans gaspillage tout en respectant les standards de qualité souhaités également par l'union. En Algérie, confronté comme le reste du monde à la crise, le déficit budgétaire est estimé à 15%, causé par l'épuisement des ressources d'une part et le maintien inexplicable à un niveau constant des dépenses de fonctionnement, pour l'essentiel non productives. L'architecture actuelle de l'administration publique, héritée du régime socialiste et amplifiée sous l'embellie financière est telle qu'il devient quasiment impossible de réduire les seuls budgets destinés justement à gérer la bureaucratie. Tant que les ressources continuent à être octroyées à la demande, les soucis de l'efficacité finiront par être relégués au second plan.

Le tableau qui suit résume le changement de culture apporté par le NMP et que fort heureusement, l'administration publique algérienne a finit tardivement quand même, par en adopter les principes :

Tableau 1 : Comparaison entre les principes de l'administration bureaucratique et l'administration selon le NMP

	Principes de l'administration bureaucratique (dite weberienne)	Principes de l'administration selon le NMP	Exemples d'outils de gestion NMP
Objectifs	Exécuter les fonctions conformément aux normes établies	Atteindre les résultats, satisfaire le citoyen ou l'utilisateur	Négociation de contrat de prestations qui fixe des résultats chiffrés à atteindre dans un délai imparti, entre les autorités politiques (parlement, gouvernement) et les responsables administratifs.
Organisation	Centralisée (hiérarchie fonctionnelle, structure pyramidale)	Décentralisée (délégation de compétences, structuration en réseau, gouvernance)	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire la hiérarchie, - Création d'agences exécutives plus flexibles. - Partage des responsabilités claires entre les autorités politiques qui établissent les stratégies et les administrateurs qui se chargent du volet opératoire.
Promotion des cadres	Avancement à l'ancienneté, pas de favoritisme	Avancement au mérite et selon les performances	- Déréglementation de certains statuts de la fonction publique en introduisant des mandats individualisés et le salaire au mérite.
Mode de gestion	Centré sur le respect des règles	Orienté vers la qualité	<ul style="list-style-type: none"> - Introduire les mécanismes de marché tel que la concurrence entre les fournisseurs pour la production de biens et services (marchés publics), - Suppression des monopoles publics. - La comparaison du travail réalisé aux autres prestations plus efficaces (Benchmarking). - Certification des processus.

			- Charte de service public
Contrôle	Indicateurs de suivi	Indicateurs de performance	- Calcul des coûts grâce à la comptabilité par activité ABC. - Enquête de satisfaction auprès des usagers
Type de budget	Axé sur les moyens	Axé sur les objectifs	- Attribution de budgets globaux aux gestionnaires publics qui disposent de la latitude pour leurs affectations selon leurs critères de rendement.

Sources :établit par l'auteur à partir de Amar, A., & Berthier, L. (2007). *Le Nouveau Management Public, avantages et Limites. Gestion et management Public, n°5, Décembre.*

À partir de 2001, une loi fut votée sur la modernisation de l'administration publique en Algérie. Depuis cette date, bon nombre des outils du NMP tels que résumés dans le tableau ont été graduellement adoptés. Les défaillances relevées lors de leur mise en œuvre sont aussi corrigés par diverses lois modifiées ou décrets. Tous les responsables administratifs exercent avec des contrats de performance, les plans d'actions du gouvernement sont centrés sur des objectifs chiffrés avec échéanciers de réalisation. Beaucoup d'agences gouvernementales furent créées ayant pour mission l'exécution d'un plan, la régulation, l'évaluation et le conseil...., un code des marchés publics a été établi. Par contre, la centralisation de certaines décisions demeure maintenue, certains secteurs tels que la téléphonie fixe, est monopolisé par le public et la hiérarchie persiste encore à toutes les institutions publiques. L'orientation vers la qualité, le calcul des coûts ou la gestion moderne de la composante humaine en termes de recrutement ou de promotion ne s'inscrivent pas encore comme actions prioritaires dans la modernisation de l'administration publique. On peut citer quelques mesures salutaires entreprises par l'État :

- La révision et l'harmonisation du code communal et du code de la wilaya, afin de décentraliser la prise de décision, renforcer les pouvoirs locaux et clarifier leurs compétences,
- L'introduction de l'intercommunalité,
- L'élaboration d'un code de la fiscalité locale pour améliorer le recouvrement des impôts et taxes,
- La formation des élus locaux ainsi que l'encadrement,
- La simplification des procédures administratives comme :
 - La dispense du citoyen de présenter les documents d'état civil dans les dossiers administratifs,
 - L'allongement de la validité de certains documents afin de réduire la multiplication des procédures administratives : de 5 à 10 ans pour le passeport, de un an à 10 ans pour l'acte de naissance et de un an à une durée illimitée pour l'acte de décès.
 - La réduction du nombre de pièces délivrées par les services de l'état civil de 29 à 14,
 - La délivrance des passeports et des cartes d'identité nationale biométrique au niveau des communes,
 - L'annulation de la légalisation des copies de documents originaux,
 - La rectification des erreurs transcrites sur les actes des registres d'état civil sur place, en collaboration avec les autorités juridiques compétentes,
 - L'extension des délais de déclaration des naissances et des décès de 5 à 20 jours pour les habitants des wilayas du sud.
- L'élaboration d'une charte de l'utilisateur pour quelques administrations,

- L'exécution des plans d'action fondée sur une inter-ministériarité renforcée intégrant de façon explicite, les finalités désormais stratégiques telles que la création de l'emploi, la numérisation, l'amélioration du climat des affaires, la satisfaction du citoyen.

Et le plus gros des mesures de modernisation correspond au processus de numérisation que nous allons approfondir dans ce qui suit.

4. La numérisation de l'administration publique :

La banque mondiale définit la « *e-administration* » par l'utilisation par les organismes publics des technologies de l'information qui peuvent servir à diverses fins :

- meilleure prestation des services administratifs aux citoyens,
- meilleures interactions avec les entreprises et les industries,
- l'autonomisation des citoyens à travers l'accès à l'information,
- une gestion plus efficace de l'administration.

Les avantages qui en découlent comprennent la baisse de la corruption, l'augmentation de la transparence, une plus grande commodité, l'augmentation du revenu et/ou la réduction des coûts.

Le numérique a révolutionné les modes de vie et de travail et a créé une société avec de nouveaux usages et exigences. D'ailleurs ce sont les formes de prestations de service apparues dans le secteur privé qui ont fait monter le niveau d'exigence des usagers à l'égard des services publics.

En Algérie, le cyberspace offrait la possibilité aux citoyens de s'informer sur les avancées réalisées dans les pays qui lui sont comparables en termes d'accès rapide à l'information et de service en ligne. C'est la pression sociale donc émanant des simples usagers ou des professionnels qui a contraint le gouvernement à développer sérieusement les TIC, et à numériser l'administration afin d'offrir un service public rapide, fiable et efficace.

De même pour le contexte international, chaque année, le pays occupe les bas des classements dans le domaine des TIC, le dernier rapport de « *inclusive internet index 2018* » a classé le pays à la 66^e place au monde et à la 7^e place en Afrique sur 86 pays étudiés (www.theinclusiveinternet.eiu.com). Et selon l'indice de développement des technologies de l'information et de la communication (IDI) de 2017 mesuré par l'Union internationale des Télécommunications (UIT), l'Algérie occupe la 102^e position sur 176 pays (<https://www.itu.int>). Ces classements renvoient une image plutôt défavorable sur le climat des affaires sensé attiré investisseurs et partenaires.

C'est ainsi qu'en 2009, un plan multisectoriel « *e-Algérie 2013* » fut élaboré avec 12 axes majeurs et 1000 actions dont la mise en œuvre correcte devait rendre tout le pays numérique à l'horizon de 2013.

4.1. Le projet e-Algérie 2013 :

Le taux de réalisation de ce projet est estimé aujourd'hui à 28 %. D'ailleurs l'appellation du projet fut modifiée pour devenir e-Algérie, car il était devenu impossible de se fixer une échéance à l'atteinte d'une telle finalité. 90 % des actions planifiées concernaient la modernisation de l'administration publique et que nous avons résumé comme suit (e-commission, 2008) :

- 1- La mise en place des réseaux WAN qui sont des supports de transmission d'informations géographiquement délocalisées comme par exemple entre les wilayas.
- 2- La mise en place de réseaux LAN qui véhiculent l'information dans un espace géographique relativement localisé, comme à l'intérieur du siège d'un ministère.

- 3- Le renouvellement du parc informatique, l'acquisition d'ordinateurs et de systèmes audio, visioconférence....
- 4- La mise en œuvre de systèmes d'information géographique. Les S.I.G. permettent l'organisation et la présentation des données dans l'espace géographique. Ils sont nécessaires pour une analyse de ces données par commune, daïra et wilaya.
- 5- L'acquisition de logiciels dont les fonctionnalités dépendent des diverses missions de l'administration.
- 6- La numérisation des fichiers qui a dématérialisé les documents, quelle que soit leur nature, l'information est devenue numérique, accessible à distance instantanément.
- 7- La mise en œuvre des systèmes d'information et bases de données. Les systèmes d'information sont le cœur de l'administration électronique ; ils regroupent toutes les ressources permettant l'acquisition, la gestion, le stockage, le traitement, le transport et la diffusion de l'information qui peut être de nature variée : textes, sons, images, données codées... Les S.I. sont généralement constitués d'E.R.P. (Enterprise Resource Planning) et d'applications spécifiques. Les bases de données quant à elles, permettent le stockage et le rappel de grandes quantités d'information afin d'en faciliter le traitement.
- 8- La création de bibliothèques et annuaires électroniques. La bibliothèque électronique permet l'accès en ligne à des documents de nature diverse. L'annuaire électronique quant à lui, permet la localisation entre autres de personnes, à travers une adresse géographique ou électronique.
- 9- La normalisation et la sécurisation afin de rendre l'information accessible à toute requête externe.
- 10- La transversalité des informations afin qu'elles soient disponible aux autres administrations.
- 11- La mise en œuvre des systèmes de gestion de budget et des ressources humaines.
- 12- La mise en place d'un réseau inter-administratif sécurisée et interopérable qui permet la gestion des procédures électroniques entre les différentes administrations de l'État et les différents niveaux du gouvernement,
- 13- La mise en place du schéma directeur de l'administration électronique qui facilitera la réalisation des démarches administratives par voie électronique, en particulier la signature électronique des actes des administrations publiques.
- 14- Le lancement des services en ligne en direction du citoyen, des employés, ou des entreprises.

Ces services sont :

- Informationnel : afin de rendre l'administration plus transparente.
- Interactif : la communication est bidirectionnelle entre l'administration et les citoyens, à travers l'email, l'utilisation de moteurs de recherche pour trouver des informations, le téléchargement et la soumission de formulaires...
- Transactionnel : qui permettent aux usagers de terminer complètement leurs transactions en ligne sans être obligés de se déplacer.

Il a été planifié la mise en œuvre de 447 services en ligne :

- 295 en direction des citoyens (112 informationnels et 183 interactifs).
- 86 en direction des employés (19 informationnels et 67 interactifs).
- 66 en direction des entreprises (24 informationnels et 42 interactifs).

15- L'élaboration de la réglementation relative à :

- L'identité électronique unique des individus et des entreprises, la signature électronique ainsi que les transactions électroniques et leur certification.

- La protection des données personnelles pour garantir la confidentialité des informations privées des citoyens et des entreprises et restreindre leur utilisation aux seules administrations habilitées.
- La validité et l'efficacité des contrats électroniques.

4.2. Les taux de réalisation du projet :

La dématérialisation des documents administratifs de l'état civil a permis d'éradiquer les problèmes liés à la bureaucratie tels que les pertes de temps, le gaspillage, les désagréments au citoyen, les pratiques clientélistes et de corruption auxquelles on recourt précisément pour contourner la bureaucratie. De même pour d'autres administrations telles que la justice, les impôts qui ont mis en ligne bon nombre de leurs services. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique par exemple, a pu économiser annuellement 70 millions de DA en supports papiers grâce à l'informatisation des inscriptions des étudiants.

La numérisation de l'ensemble des registres de l'état civil permet désormais au citoyen d'obtenir instantanément ses documents à partir de n'importe quelle commune ou antenne administrative du territoire national. Nul besoin de se déplacer au lieu de transcription de naissance, de mariage ou de décès pour retirer ces actes. La mise en place du fichier national électronique des cartes grises permet également de se faire délivrer sur place ce document. Les demandeurs de passeport biométrique peuvent suivre en ligne l'état d'avancement de leurs dossiers. De même pour les ressortissants algériens à l'étranger, ils peuvent introduire leur demande d'extrait d'acte de naissance en ligne via le site du ministère de l'intérieur et le retirer auprès de la représentation diplomatique ou consulaire où il est immatriculé.

Mais en vertu du principe de l'envoi unique, les citoyens et les entreprises devraient n'avoir à fournir qu'une seule fois une même information aux administrations publiques (OCDE, 2017). Numériser l'administration ne correspond pas uniquement à faciliter et accélérer le retrait des documents, les entités du secteur public doivent être pleinement disposées à échanger et à réutiliser les informations transmises, tout en veillant au respect des normes nationales et internationales en matière de sécurité des données et de protection de la vie privée. Ceci est réalisable grâce à l'échange progressif de données entre institutions publiques et à la pénétration croissante des techniques d'apprentissage automatique et d'intelligence artificielle. Il est impensable que l'État exige au citoyen de retirer auprès de ses structures des documents afin de les lui remettre par la suite. Grâce aux systèmes d'information, certaines procédures peuvent être accomplies sans avoir à fournir le moindre document. Prenant le cas des inscriptions scolaires, les parents peuvent juste remplir une fiche de renseignement sur leurs enfants et c'est à l'école de demander auprès des structures de l'état civil les documents, numérisés bien évidemment, et qui confirment les renseignements transmis. Un tel stade de modernisation est encore lointain mais il est important de prendre conscience de la portée de telles démarches.

Actuellement on a lancé 265 formulaires en ligne et 29 procédures soit un taux de réalisation du plan initial (447 services) estimé à 65,77 %. Le nombre de sites web institutionnels, ministères et organismes rattachés est de 587 sites (www.mpttn.gov.dz).

Si ce taux de réalisation s'avère acceptable, même s'il a fallu plus de 9 ans pour l'atteindre, le taux global de la numérisation de l'administration publique demeure encore marginal, il est estimé à 28 % tel qu'indiqué dans le tableau qui suit :

Tableau 2 : Etat de réalisation du plan e-Algérie au 31 Mars 2018

Nombre d'actions planifiées	Axe majeur (Objectif)	Actions réalisées	%	Budget en millions de DA	%
866	A. Accélération de l'usage des TIC dans l'administration publique	242	28%	81476	21,13%
13	B. Accélération de l'usage des TIC dans les entreprises	2	15%	29175	7,57%
14	C. Développement des mécanismes et des mesures incitatives permettant l'accès des citoyens aux équipements et aux réseaux des TIC.	3	21%	150968	39,16%
27	D. Impulsion du développement de l'économie numérique	10	37%	13030	3,38%
20	E. Renforcement de l'infrastructure des télécommunications à haut et très haut débit	5	25%	104500	27,11%
8	F. Développement des compétences humaines.	1	13%	1600	0,42%
21	G. Renforcement de la recherche développement et de l'innovation.	6	29%	950	0,25%
7	H. Mise à niveau du cadre juridique national.	3	43%	12	0,00%
5	I. Information et communication	1	20%	1010	0,26%
7	J. Valorisation de la coopération internationale	4	57%	300	0,08%
12	K. Mécanismes d'évaluation et de suivi L. Mesures organisationnels	7	58%	2500	0,65%
1000	Total	287	28%	385521	100%

Source :Kahlane, A. (2018). *Etat de réalisation e-Algérie 2013 au 31-12-2018*, dans https://docs.google.com/drawings/d/1HxEBB06ANsxtM5evG_I8jvweN_RuGfW7_4WrKSEYor0/edit et <https://docs.google.com/drawings/d/1rt17e5yev3eXr01vWnV-4SPSRzCu2O0CZFUIh41tbHQ/edit>

4. 3. Le portail Elmouatin :

L'aboutissement du processus de numérisation de l'administration public correspond à l'offre de tous les services en ligne en un seul portail unique, à l'instar des pratiques des pays développés ainsi que nos voisins la Tunisie et le Maroc.

Le site portail du gouvernement tunisien est d'une pertinence remarquable et qu'il suffit juste de faire de même en Algérie¹. Doté d'un moteur de recherche, c'est un guichet unique qui offre 353 services en direction des citoyens, 178 en direction des entreprises et 97 à l'intention des visiteurs soit un total de 628 service entre informationnels et interactifs. Mais le nombre réel des services en ligne est de 463 vu que bon nombre de services sont offert simultanément par exemple aux citoyens et aux visiteurs. Les services sont filtrés à travers 4 moyens :

- Par destinataire,
- Par thème : santé, emploi, transport, justice, économie,soit 21 thèmes.
- Par cycle de vie : naissance, mariage, retraite, études,soit 15 rubriques.
- Par ministères et qui sont au nombre de 27, y compris la présidence.

Le but d'un tel portail est double, se rapprocher davantage du citoyen, lui présenter tous les services et les informations qui peuvent le servir à tout moment, et surtout l'orienter dans le cas où il ne sait pas à quelle administration s'adresser. Les modes de filters choisis sont très efficaces. Ce mode de conception du portail, de même pour celui du Maroc, est calqué sur celui de la France² qui offre deux services supplémentaires :

- *Lettre*, qui regroupe tous les modèles de demandes devant être écrites et présentées à l'administration.
- *Simulateur*, qui calcul le montant devant être payé à une administration particulière en fonction du profil du citoyen ou bien les droits et indemnités devant être reçus.

Le site algérien du service public dénommé Elmouatin³ est encore au stade embryonnaire. Il regroupe juste 14 services en ligne et 5 formulaires, or que le nombre total des services est de 294, soit un écart de 275 services auxquels on y accède à travers les sites des administrations publiques, ils ne sont pas encore regroupés en un seul guichet. Par contre on a réussi à lancer un site aidant l'entrepreneur à créer son entreprise mais qui demeure entièrement informationnel⁴. On y trouve toutes les démarches détaillées pour créer une entreprise suivant le statut juridique retenu, les documents à fournir, les administrations à consulter, le temps moyen de réponse.....Mais il n'existe encore aucun service interactif permettant par exemple de réserver la dénomination de l'entreprise auprès des services du registre de commerce en ligne.

Le site Elmouatin fournit des informations plus au moins inutiles, il est encombré par des textes réglementaire qui intéresse peu le citoyen. Beaucoup d'autres rubriques ne sont pas encore mises à jour tels que les dossiers et qui datent de 2011 et 2010.

La dénomination du site en soi est un peu discutable. C'est comme si on restreint l'accès à ce portail aux seuls algériens résidents en Algérie. Or que le public qui peut y accéder est très diversifié. Pour preuve, le site ne figure pas encore dans les moteurs de recherches, en raison en partie de sa dénomination et également du nombre insignifiant de ses utilisateurs.

4.4. Les entraves à la continuité du processus :

La numérisation de l'administration publique fait face à de multiples contraintes qui ralentissent l'aboutissement du projet global « e-Algérie ».

1- Il y a d'abord la crise, que traverse le pays et l'épuisement des ressources. Pour contrôler le déficit budgétaire, les autorités réduisent chaque année le budget d'équipement du pays, à défaut de pouvoir agir sur celui du fonctionnement. Sachant que c'est les investissements que finance le budget d'équipement, qui sont susceptibles de générer à moyen terme les ressources. Pour ne citer que l'exercice 2018, le secteur a enregistré une réduction de 3% de ses dépenses de fonctionnement et aucune prévision de dépenses d'équipement mais juste une réévaluation de la rénovation de deux sièges de direction, inscrite dans la rubrique infrastructure administrative du budget de l'État (www.joradp.dz). Or que selon le tableau précédent, l'axe majeur E relatif à l'acquisition de l'infrastructure n'est réalisé qu'à hauteur de 25%, et même les autres axes de A jusqu'à G requièrent tous à des degrés variables des dépenses d'équipement et le taux maximum de leur réalisation étant 37%.

2- La rareté de la ressource humaine spécialisée en TIC, en raison en partie de la fuite des compétences qui a caractérisé notre pays durant les années 90 et 2000. Durant la seule période 1992-1996, 3000 informaticiens avaient quitté le pays pour s'installer en France, et les départs massifs s'accroissent au fil des ans créant ainsi un manque que les instituts de formation comblent difficilement.

3- La bureaucratie et la lourdeur des procédures d'exécution. Il faut rappeler que le projet « e-Algérie 2013 » avait pour but de réduire les effets néfastes de la bureaucratie sur la vie des citoyens et sur le développement de l'économie, sauf qu'il a été lancé en 2009 alors que les structures

gouvernementales continuaient à exercer suivant une bureaucratie très soutenue. Et comme le projet était multisectoriel, impliquant divers départements ministériels, chacun d'eux fonctionnait encore selon un mode de gestion archaïque, centralisé et rigide, il était très difficile de mener une coordination efficace, avoir une vision commune ou agir suivant une seule stratégie.

4- Le cout élevé de l'accès à l'internet constitue une contrainte pour le citoyen. Le taux de pénétration à internet est de 45,5%, utilisateurs fixes et mobiles confondus, un taux plutôt acceptable, par contre, la pénétration en termes d'abonnés à l'internet fixe illimité rapporté au nombre d'habitants, est de l'ordre de 7,3%, ce qui reste très faible. Pour que le citoyen ou l'entreprise puissent accéder à un service public en ligne, ils doivent d'abords bénéficier d'une connexion correcte, rapide et sans coupures, et la payer à un cout raisonnable. En effet, le prix d'un forfait internet mobile de 1 Go représente 5,55% du salaire minimum en Algérie alors qu'il n'est que de 2,1% en Tunisie, 2,3% en Égypte et 0,4% au Maroc. Quant à l'internet fixe, le coût d'une connexion à 20 Mbps représente en Algérie 21% du revenu mensuel alors qu'il n'est que 4,5% en Tunisie et de 2,9 % en Égypte. Ces tarifs de plus en plus chers ne s'expliquent pas par le cout élevé de la connexion, qui diminue de jour en jour sur le marché international en raison des évolutions technologiques, mais plutôt par la forte demande qui augmente de 50 à 60% par an depuis 2011 et que les opérateurs locaux n'arrivent pas à satisfaire (Kahlane, 2017).

5. Conclusion :

En Algérie, la numérisation de l'administration est devenue une réalité, la digitalisation des services publics a eu pour conséquences de réduire l'abondante paperasse et surtout, de permettre aux usagers d'accéder plus rapidement à de multiples services, sans effort de déplacement. Mais beaucoup de chantiers restent inachevés ou pas encore entamés. En particulier les services destinés à faciliter la création d'entreprise ou ceux lui permettant d'exécuter ses opérations courantes telles que la déclaration de ses impôts ou le paiement de ses factures. Le e-paiement a été introduit tout récemment, seules quelques administrations sont concernées, la généralisation du processus est encore très lointaine.

Avec l'épuisement des ressources, la question centrale concerne le financement de ces chantiers, à supposer bien sûr que le projet de numérisation lui même préserve son importance stratégique. L'État ne peut plus continuer à être l'unique investisseur dans le développement du pays. L'alternative qui s'impose en est l'implication des industriels privés, pas uniquement dans le secteur des télécoms, ils sont détenteurs de capitaux et ultimes bénéficiaires de toute modernisation apportée à leurs secteurs respectifs. Et l'entrave la plus inquiétante pour la modernisation de l'administration demeure la faible réactivité et la lourdeur dans l'exécution des plans, causées en partie par la bureaucratie qui persiste et la centralisation de la prise de décision. Il est illusoire de penser réussir la numérisation intégrale de l'administration sans changer au préalable son mode de fonctionnement archaïque et obsolète.

6. Liste Bibliographique:

Abdenmour, A. (2004). Réforme administrative et gouvernance en Algérie : défis et options prioritaires. *Meeting on priorities in innovating governance and public administration in Mediterranean region*, (p. 4). Naples.

Amar, A., & Berthier, L. (2007). Le Nouveau Management Public, avantages et Limites. *Gestion et management Public*, vol 5, Décembre, pp3-4.

Bekhechi-Chouikhi, S., & Banmansour, A. (2014). Le nouveau management public et la modernisation de l'administration publique". *les agrégats de la connaissance*, Vol 3, n 3, p. 14.
E-commission. (2008) dans <http://www.algerianembassy.ru/pdf/e-algerie2013.pdf>consulté le 13 Mars 2018.

<https://theinclusiveinternet.eiu.com/explore/countries/performance>consulté le 17 Mars 2018.
<https://www.itu.int/net4/ITU-D/idi/2017/index.html> consulté le 24 Mars 2018.

Kahlane, A. (2017). La transformation numérique en Algérie, un état des lieux et quelques pistes de sortie. *Oil &Gaz*, Oct/Nov.

Kahlane, A. (2018). *Etat de réalisation e-Algérie 2013 au 31-12-2018*, dans https://docs.google.com/drawings/d/1HxEbB06ANsxtM5evG_I8jvweN_RuGfW7_4WrKSEYor0/edit et <https://docs.google.com/drawings/d/1rtl7e5yev3eXr01vWnV-4SPSRzCu2O0CZFUIh41tbHQ/edit>

OCDE. (2017). Les services publics à l'ère de la révolution numérique . *Panorama des administrations publiques* , pp. 1-4.

www.joradp.dz consulté le 5 Avril 2018.

www.mpttn.gov.dz/fr/content/indicateurs-0 consulté le 7 Avril 2018.

7. Renvois :

¹ www.fr.tunisie.gov.tn/

² Pour accéder au portail de la France : www.service-public.fr

³ www.elmouwatin.dz

⁴ www.jecreemonentreprise.dz